

AEPPr et C-CIIP

Formulaire de demande d'Autorisation de suivre une formation hors canton de domicile

- Une telle autorisation n'est pas automatique, il s'agit d'une décision du ressort du canton de domicile.
- Ce formulaire doit être rempli (et daté) dans l'ordre suivant : 1. Candidat-e 2. Canton de domicile

1. Demande à compléter par le/la candidat-e :

(*Attention* : remplir toutes les rubriques avant de renvoyer le présent formulaire à votre canton de domicile !)

N° assuré-e AVS :

NOM (en majuscules) : Né(e) le :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Rue : Tél. ou Natel :

NP, Localité : E-mail :

NOM(S) et Prénom(s) des parents (parents ou alors le dernier détenteur de l'autorité parentale) :

Adresse : identique à l'adresse du/de la candidat-e
 différente, alors indiquer l'adresse :

Désire acquérir une formation de (appellation officielle) :

Nom et lieu de l'école souhaitée :

Type de formation : (cocher / remplir une seule ligne)

- Cours préparatoire (pré-CFC) en école à plein temps
- CFC en école à plein temps : sans maturité profess. intégrée, avec maturité profess. intégrée
- Maturité professionnelle post-CFC : en école à plein temps, en emploi
- Maturité spécialisée, orientation/domaine :
- Maturité gymnasiale (collège, lycée) : classe régulière, classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite
- Certificat de culture générale : classe régulière, classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite
- Gymnase du soir (collège, lycée) : pour maturité gymnasiale, préparation d'un préalable
- École de culture générale du soir
- Formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)
- Cours propédeutique (pré-HES) : en école à plein temps, en emploi
- Compléments de formation en vue de l'accès aux HES
- Passerelle Dubs : en école de jour, en école du soir
- Autre :

Durée de la formation : Début : Fin :
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Date : Signature du/de la candidat-e :

Annexe obligatoire à joindre par le/la candidat-e :

Candidat-e mineur-e : Une attestation de domicile au nom d'un des parents (document récent, 3 mois maximum).

Candidat-e majeur-e : Un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes exigée-s).

Remarques :

Les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de l'élève ou de son représentant légal.

Dès la pré-inscription dans une école, le/la candidat-e doit remplir, dater, signer ce formulaire et le transmettre pour traitement dans les plus brefs délais au canton de domicile.

2. Autorisation du canton de domicile / canton débiteur (cf notice jointe) :

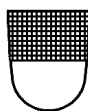
L'autorité soussignée autorise le/la candidat-e à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant les contributions intercantionales annuelles AEPPr ou CIIP.

Timbre :

Lieu et date : Signature du canton :

Distribution : Original : canton débiteur
Copies : candidat-e école service cantonal de l'école

Bases légales : AEPPr (Accord intercantonal sur les écoles professionnelles du 22 juin 2006)
C-CIIP (Convention de la Conférence intercantonale latine de l'instruction publique du 20 mai 2005)



AEPr et C-CIIP

Notice pour un/une candidat-e souhaitant suivre une formation hors canton de domicile

Canton de domicile = canton débiteur

- 1) Dans le langage courant, le « canton de domicile » est le canton dans lequel on habite.
- 2) Dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le « canton de domicile » est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale). Dès qu'il est déterminé, il est intitulé « canton débiteur », ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.
- 3) Pour un mineur, le canton débiteur est le canton d'un des deux parents (au choix du candidat). L'annexe à joindre au formulaire sera alors une attestation de domicile établie au nom de ce parent.
- 4) Pour un majeur, c'est le canton déterminé au moyen du « Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur ». Ce 2^{ème} formulaire va alors constituer une annexe du 1^{er} formulaire.

Adresses des cantons de domicile (cantons débiteurs) pour l'envoi du formulaire

BE	OSP - Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle, Les Lovières 13, 2720 Tramelan
FR	SFP - Service de la formation professionnelle Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg
GE	si formation en mode e.p.t. (école à plein temps) : DGPO - Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire, Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, CP 3925, 1211 Genève 3
GE	si formation en mode dual : OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève 4
JU	SFO - Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, Rue du 24-septembre 2, 2800 Delémont
NE	SFPO - Service des formations postobligatoires et de l'orientation, Espacité 1, CP 2083, 2302 La Chaux-de-Fonds
VD	DGEP - Direction générale de l'enseignement postobligatoire, Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne
VS	SFOP - Service de la formation professionnelle, Place de la Planta 1, CP 478, 1951 Sion